

ARTAGNAN - Commune

Séance du 05 septembre 2024

Membres en exercice :
14

Date de la convocation: 28/08/2024

*cinq septembre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stéphane ETIENNE*

Présents : 11

Présents : Stéphane ETIENNE, Christine APARICIO, Marc CLAVEL,
Lucien COMBESSIES, Michelle BROUCA, Eric CHAUMES, Sylvain
DUPRAT, Stéphanie LOPEZ, Carlos MARTINS, Pierre MELENDEZ,
Fabienne VIGNOLO

Votants: 12

Pour: 12

Contre: 0

Représentés: Isabelle BETTONI représentée par Christine APARICIO

Abstentions: 0

Excusés:

Refus : 0

Absents: Christian DOURS, Stéphane SARDOU

Secrétaire de séance: Carlos MARTINS

Objet: Décision modificative - entretien des réseaux - DM2 - DE_028_2024

Le Maire expose que plusieurs factures prévues au budget ont été imputées à un compte erroné.

Il convient de procéder à la mise à jour des imputations des dépenses prévues au compte 21538 Autres réseaux au lieu du chapitre 204 Subventions d'équipement versées.

Les dépenses concernant les réseaux d'électricité, d'éclairage public et fibre doivent être imputées au compte 204182 pour les dépenses des organismes publics (SDE notamment) et au 20422 pour les dépenses des organismes privés (Orange notamment).

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces mouvements de crédits :

FONCTIONNEMENT		DÉPENSES	RECETTES
	TOTAL :	0.00	0.00
INVESTISSEMENT		DÉPENSES	RECETTES
21538	Autres réseaux	- 60 000.00	